

VILLE DE MONTMEYRAN



COMMUNE DE MONTMEYRAN

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

*Sept.2018- Sept.2021
(Durée 3 ans)*

OBJECTIFS DU PEDT

La commune de Montmeyran a fait le choix de solliciter une dérogation pour une semaine de 4 jours en septembre 2018.

L'objectif de ce PEDT nouvelle formule est de proposer aux élèves dont les familles le souhaitent des activités éducatives encadrées, sous forme de séances d'animation et d'ateliers, venant en complément de leurs enseignements sans s'y substituer et sans pour autant alourdir leur journée. Ce projet doit permettre à la fois :

- de proposer aux enfants des activités d'éveil et de découverte encadrées et de qualité ;
- de respecter les rythmes des enfants ;
- de proposer sur un temps périscolaire un temps d'aide aux leçons accompagné.

En partenariat avec les équipes éducatives, l'intervention communale veut se trouver en appui, en apports périphériques aux projets d'école. Il s'agira également de permettre aux enfants de s'initier à des activités auxquelles certains et certaines élèves ne peuvent avoir accès par ailleurs.

Les moyens mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires viennent compléter l'offre de services, souhaitant en permanence :

- soutenir les familles dans leur prise en charge des enfants ;
- accompagner les enfants vers une bonne appréhension de leur environnement.

La conception du premier PEDT avait fait suite à des réunions de concertation avec les équipes éducatives concernées, les professionnel.le.s intervenant au sein des services de la commune, les parents d'élève ainsi que les associations sportives et d'éducation populaire locales. Dans le même esprit son renouvellement est fondé sur l'expérience évaluée par la commune et ses partenaires du PEDT 2013-2016

Par ailleurs, riche de son accueil de loisirs municipal déclaré à la DDSC qui couvre les tranches d'âges des enfants scolarisés dans le premier degré, la commune a fait le choix d'ouvrir celui-ci les mercredis matins. Cette proposition fait l'objet d'une annexe au présent projet dans le cadre du dispositif « plan mercredi ».

I - DONNÉES GÉNÉRALES

1- Correspondant institutionnel :

- Nom et prénom du correspondant : Lionel GALLIANO
- Fonction : Directeur général des services
- Adresse : Hôtel de ville – 5, place de la Mairie – 26120 Montmeyran –
- Téléphone : 04.75.59.30.26
- Adresse électronique : mairie-montmeyran@wanadoo.fr
-

2- Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Communes de Montmeyran, La-Baume-Cornillane et Ourches.

Les enfants des communes de La-Baume-Cornillane et d'Ourches scolarisés en petite et moyenne sections de maternelle publique le sont par convention au sein de l'école publique Roger Marty. C'est en cela que ces deux communes sont intéressées au présent contrat, les enfants concernés bénéficiant du dispositif mis en place par la commune de Montmeyran.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire, hormis les deux communes de La-Baume-Cornillane et Ourches se trouvant en « zone montagne ».

3- Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

- 1 école maternelle publique ;
- 1 école élémentaire publique ;
- 1 école privée.

4- Public concerné (année de référence 2018-2019) :

Nombre total d'enfants : 329.

- Niveau maternelle : 99.
- Niveau élémentaire : 161.
- Sainte Marie : 69 (école privée concernée par l'offre extrascolaire et le plan mercredi).

5- Durée du PEDT :

3 ans (septembre 2018- septembre 2021).

II- PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

1- Partenaires institutionnels :

- Éducation Nationale ;
- Direction Départementale Cohésion Sociale de la Drôme ;
- Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme.

2- Autres partenaires :

- Représentants des parents d'élèves ;
- Association des parents utilisateurs du service enfance (Association POULP) ;
- Prestataires privés.

3- Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT sur le temps périscolaire

Activité	Intervenant ou structure	Statut des intervenants	Qualifications
Accueil périscolaire du matin	Service enfance municipal	Agents territoriaux	BAFA
Pause méridienne	Mairie Association cantine	Agents territoriaux Contractuels	
Accueil périscolaire du soir -	Service enfance municipal	Agents territoriaux	BAFA + BPJEPS
Accueil périscolaire du soir – Atelier sportif	Intervenant	Prestataire	Brevet d'État
Accueil périscolaire du soir – Atelier aide aux leçons	Service enfance municipal	Agent contractuel	BAFA -

Les accueils périscolaires des matins et des soirs, avant et après le temps de classe ainsi que ceux du mercredi, sont déclarés comme accueils de loisirs périscolaires auprès de la DDCS et sont donc **soumis au taux d'encadrement en vigueur. De plus les locaux accueillant des enfants de moins de 6 ans disposent d'une autorisation d'ouverture des services de la PMI.**

La pause méridienne n'est par contre pas déclarée auprès des services de l'état. Elle est organisée par l'association cantine avec une mise à disposition d'un personnel municipal (agents d'entretiens, ATSEM et agents d'animation)

III – PILOTAGE DU PROJET

1- Structure de pilotage

Elle a pour objectif de suivre et évaluer le PEDT.

Elle est constituée :

- d'un comité de pilotage.
- d'une coordination

a- Le comité de pilotage (COPIL)

Dans le cadre du suivi du PEDT, le COPIL se réunira **une fois par an** afin d'effectuer un bilan et de réajuster si besoin pour l'année suivante.

Le COPIL est constitué de :

- les membres de la commission scolaire de la Commune de Montmeyran ;
- la direction générales de la commune de Montmeyran,
- le Service Enfance Municipal 'la Péri' (responsable du service, coordinateur, animateurs) ;
- la Direction départementale de la cohésion sociale ;
- l'Inspection Académique de la Drôme ;
- la Caisse d'Allocation familiale de la Drôme ;
- les représentants des écoles. Ils sont sollicités sur la base du volontariat
- les représentant.e.s des parents d'élèves élus et parents d'élèves volontaires;

b- Cellule de coordination du projet

- Nom et prénom du **coordinateur du projet** : Mehdi MARION (BEATPJ),
- Fonction : directeur du service enfance municipal 'LA PERI'
- Adresse : La Péri – Groupe scolaire Roger Marty – Avenue du Vercors – 26120 Montmeyran –
- Téléphone : 04.75.59.49.61
- Adresse électronique : laperi-montmeyran@orange.fr

- **Coordinateur périscolaire** : Johann BRESSON – Directeur Adjoint et Directeur ALSH

La coordination du projet a pour rôle :

- De mettre en œuvre le projet
- D'assurer un lien avec les activités proposées dans le cadre du plan mercredi
- De veiller à ce que les équipes d'animation soient force de proposition quant aux contenus afin qu'ils soient en lien avec le PEDT.

Pour cela, la coordination interviendra en ce sens lors des réunions d'équipe du service.

Selon les retours et différents projets d'animation, la coordination pourra solliciter le corps enseignant ainsi que des représentants de parents d'élèves.

2- Modalités d'information et d'échanges avec les familles :

a- communication aux familles :

Les familles sont informées via des courriers et mèls, des informations insérées dans les cahiers des enfants (avec l'accord préalable des Directeurs), via le bulletin municipal mensuel, via le site internet de la Commune et du service enfance, via le service enfance municipal et les affichages (indépendamment des informations scolaires disposées dans les vitrines situées devant le service enfance et chacune des écoles).

Des réunions publiques ainsi que des réunions de travail pourront être organisées si besoin.

b- Conseils d'écoles

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur et l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école est donc un espace privilégié d'échange et de communication orienté vers le parcours éducatif de l'enfant.

En fonction de l'ordre du jour et des questions précises posées, le coordinateur du projet pourra être invité au Conseil d'école pour apporter des réponses techniques ou des éclairages sur la conduite des activités périscolaires.

c- Communication en direct

Les agents territoriaux du service enfance sont des interlocuteurs privilégiés sur les temps charnières de la journée des enfants. Ils favorisent l'accueil, la circulation de l'information et l'éventuelle participation des familles. **En ce sens un agent de l'équipe ATSEM a intégré l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire des matins afin d'assurer une véritable circulation des informations entre la famille et l'école.**

-IV- ÉTAT DES LIEUX, CONSTATS ET ATOUTS

Le bilan tiré du PEDT précédent et la volonté de la commune d'une organisation scolaire sur quatre jours ont conduit aux choix et propositions suivantes.

• **Continuer de s'appuyer sur l'organisation municipale des activités périscolaires et extrascolaires existantes** afin de maintenir la qualité proposée aux familles du territoire.

• **Proposer des activités dirigées de loisirs éducatifs de qualité** sur les temps des accueils périscolaires des soirs pour les élèves de l'élémentaire en **mettant à profit les compétences acquises les 4 dernières années et l'investissement matériel.**

1- Activités périscolaires :

Les lundis, mardi, jeudi et vendredi

• de 7h30 à 8h30 (arrivées échelonnées) capacité d'accueil matins :

· 25 enfants de moins de 6 ans / 2 animateurs et 1 personnel **ATSEM chargé d'assurer spécifiquement la liaison avec l'école.**

· 25 enfants de plus de 6 ans / 2 animateurs

• de 16h30 à 18h45 (départs échelonnées) capacité d'accueils soirs :

· 25 enfants de moins de 6 ans / 3 animateurs

· 25 enfants de plus de 6 ans en atelier périscolaire (activités guidées, non obligatoires) / 2 animateurs

· 14 enfants de plus de 6 ans en atelier aide aux leçons dans un local calme et adapté (un à deux soirs par semaine par enfant, **sur la base du volontariat et des besoins indiqués par les familles et les équipes enseignantes**/ 1 animateur référent

· 14 enfants de plus de 6 ans en atelier sportif (sur la base d'un roulement afin de permettre à tous les enfants d'y participer / 1 Brevet d'Etat.

L'intervenant professionnel assure un lien avec l'équipe enseignante afin de ne pas proposer des activités identiques mais complémentaires.

2- Activités extrascolaires :

Les mercredis,

• de 7h30 à 18h30. Arrivées échelonnées jusqu'à 9h et de 13h15 à 14h départs échelonnés de 12h à 12h30 et à partir de 17h le soir.

• Capacité d'accueil :

· 16 enfants de moins de 6 ans / 2 animateurs

· 24 enfants de plus de 6 ans / 2 animateurs

Inscriptions possible en journée complète, et demi-journées avec ou sans repas **afin de proposer une flexibilité tenant compte de l'organisation familiale et du rythme de l'enfant.**

Petites vacances scolaires (hiver, printemps et automne – fermeture à Noël),

• de 7h30 à 18h30. Arrivées échelonnées jusqu'à 9h et départs échelonnés à partir de 17h.

• Capacité d'accueil :

- 16 enfants de moins de 6 ans / 2 animateurs
- 20 enfants de plus de 6 ans / 2 animateurs

Vacances d'été (juillet seulement. Fermeture en août)

- de 7h30 à 18h30 Arrivées échelonnées jusqu'à 9h et départs échelonnés à partir de 17h.
- Capacité d'accueil :
 - 18 enfants de moins de 6 ans / 2 animateurs (+ 1 animateur vacataire)
 - 24 enfants de plus de 6 ans / 2 animateurs

Pour les vacances scolaires :

- Accueils en journée complète seulement, afin de répondre aux besoins constatés et demandés par de très nombreuses familles.
- Afin de privilégier les familles nécessitant un mode de garde une priorité est établie pour les inscriptions en semaine complète. Un forfait tarifaire est également appliqué dans ce sens.

Les activités et contenus proposés au sein des différents accueils sont en articulation avec le projet d'école dès lors qu'il est possible de les construire dans ce sens avec la collaboration des équipes éducatives.

3- Besoins constatés et répertoriés / Vocation d'accueil

Créé pour répondre à un besoin initial de garde par des parents travaillant souvent loin de la commune (qui de par sa situation géographique se situe à 20 kilomètres minimum des agglomérations avoisinantes telles que Valence, Crest, Chabeuil...) le service enfance municipal a dû adapter sa capacité d'accueil et diversifier ces services pour répondre à de nouveaux besoins (vacances scolaires, mercredis, organisation des rythmes scolaires...).

La commune de Montmeyran a pour cela défini des vocations principales à ces différents accueils :

En terme de besoins

- Répondre à une demande des familles et des enfants.
- Proposer un moyen de garde pour les familles, en toute sécurité physique et morale, selon leurs ressources, à des périodes conformes aux rythmes des enfants.
- Mettre à disposition un lieu de vie et de socialisation pour les enfants.
- Proposer des espaces de découverte, d'apprentissage et d'accès à des temps de qualité, en termes d'accompagnement, de loisirs, ou d'activités.

En terme d'offre aux familles

- Proposer un accueil diversifié (élémentaire, maternelle, période scolaire et extrascolaire)
- Tendre à une réelle qualité d'accueil pour l'enfant et ses parents
- Définir des objectifs éducatifs communs aux diverses équipes
- Repérer la nature des besoins fondamentaux de l'enfant et la manière d'y répondre avec bienveillance.

• Permettre l'ouverture d'un dialogue autour de l'enfant afin d'établir des relations de qualité, avec un objectif commun pour permettre à chaque enfant, « cet adulte en devenir », de se construire, en lui offrant tous les moyens possibles de développer ses potentialités, selon son propre rythme. La précocité et le nombre des apprentissages n'étant pas des objectifs prioritaires.

En terme de public accueilli

Pour les accueils périscolaires

- Accueillir les enfants de maternelle (dès leur scolarisation-6 ans) de l'école publique.
- Accueillir les enfants du primaire (6-11 ans) de l'école publique.

Pour les accueils extrascolaires

- Accueillir les enfants de maternelle (4-6 ans) de la commune (et des environs).
- Accueillir les enfants du primaire (6-11 ans) de la commune et des environs.

En terme de communication autour de l'enfant

- Proposer un accueil convivial et quotidien des familles,
- Favoriser les échanges réguliers entre professionnels,
- Encourager les relations avec les parents.

Dans l'intérêt de l'enfant, il est important que les parents, les équipes éducatives et les équipes d'animation puissent aussi se rencontrer lors de moments formels (événementiels, portes ouvertes aux familles, ...) et informels pour exprimer et discuter des accueils et du rythme de la journée de l'enfant sur les temps péri et extrascolaire.

4- Atouts et leviers

- Un service enfance municipal fonctionnel et riche de plusieurs années d'expériences disposant qui plus est d'une équipe d'animation professionnelle qualifiée.
- Des locaux spécifiques aux accueils attenants au groupe scolaire et un groupe scolaire disposant de divers espaces potentiellement disponibles pour des accueils spécifiques (salles, salle polyvalente, préau, deux cours, extérieurs clos). Les deux locaux étant de surcroit déjà déclarés auprès de la DDSCS.

5- Contraintes du territoire

- Difficulté à répondre à la totalité de la demande des familles en terme de mode de garde.
- Difficulté à concilier attentes des parents et besoin des enfants.
- Difficulté à mobiliser les enseignants en dehors de leurs heures de travail pour une réflexion commune, notamment autour du rythme de la journée de l'enfant.

-V- OBJECTIFS, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PEDT ET ÉVALUATION

1- Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

- Permettre une offre éducative et de loisirs diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire de la commune qui réponde aux besoins et préoccupations du public.
- Faciliter l'accès de tous aux offres périscolaire et extrascolaire.
- Favoriser les relations entre les acteurs des différents temps de l'enfant (famille, école, temps libre), afin de faciliter la cohérence des actions menées.
- Mener des actions concertées en direction des différentes tranches d'âge.
- Prendre en considération la notion de rythme, au niveau de la chronobiologie, de l'activité, de la journée *dans l'ensemble des activités menées*.
- Contribuer au développement de l'enfant, en facilitant son intégration au sein du groupe afin de favoriser la réussite et l'épanouissement.
- Utiliser le jeu à bon escient comme support de l'imaginaire, la curiosité, l'apprentissage des règles sociales et la compréhension des autres pour que l'enfant appréhende mieux son environnement.
- Proposer des activités ludiques et adaptées aux besoins de chaque tranche d'âge, afin de favoriser la détente et le plaisir en évitant l'écueil de l'activisme et la tentation consumériste.

Au même titre que les enseignants ou les parents, les équipes d'animation ont une véritable mission éducative auprès des enfants et des jeunes dont ils ont la charge.

La participation active de l'ensemble des acteurs éducatifs et la qualité de la relation avec les familles et les écoles doivent permettre l'épanouissement de chaque enfant.

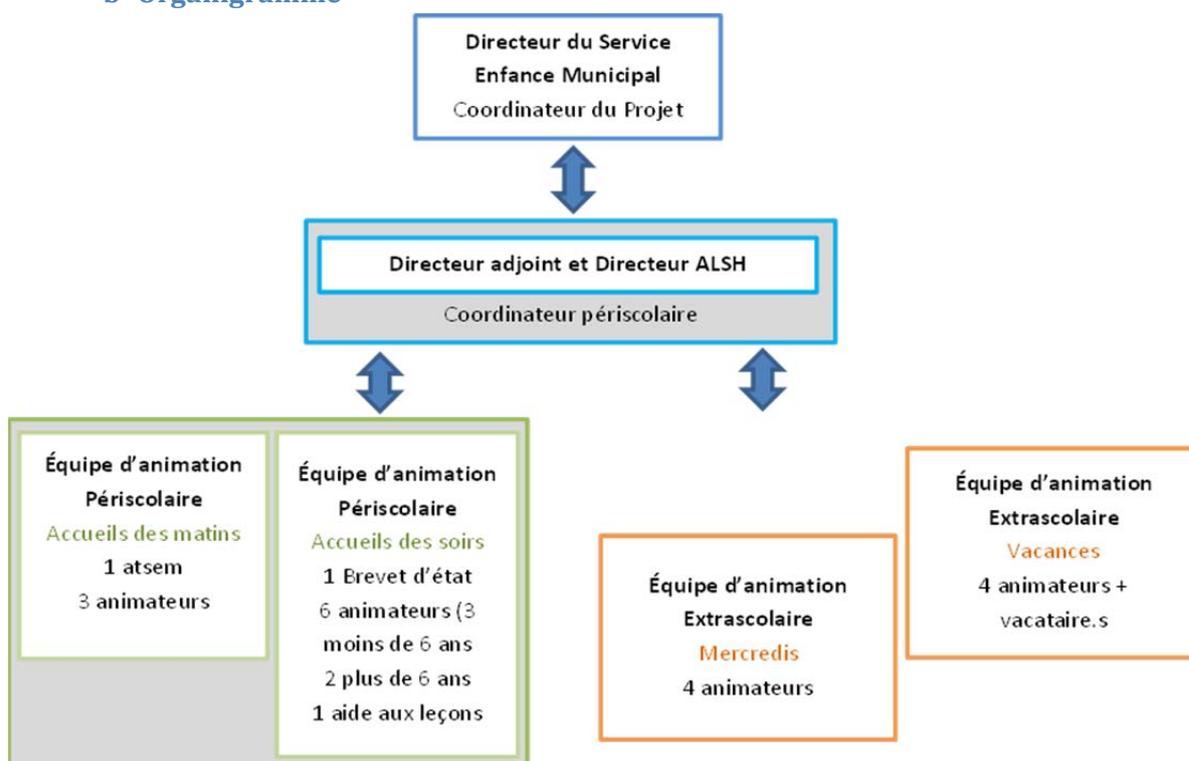
2- Modalités de mise en œuvre du PEDT, dans le cadre de l'application du PLAN MERCREDI.

a- Organisation générale

La commune de Montmeyran, depuis la rentrée de septembre 2018 organise par le biais de son service enfance, les activités périscolaires de la manière suivante en y intégrant les éléments du cahier des charges issus du Plan mercredi dans le cadre d'une semaine scolaire.

		Organisateur	Tarif
Accueil périscolaire	7h30- 8h30	Commune	payant
<i>Enseignement</i>	<i>8h30- 11h30</i>	<i>État</i>	<i>gratuit</i>
Cantine	11h30- 13h30	Association Cantine et Commune	payant
<i>Enseignement</i>	<i>13h30- 16h30</i>	<i>État</i>	<i>gratuit</i>
Accueil et ateliers périscolaires	16h30 - 18h30	Commune	payant

b- Organigramme



Cette organisation vise à assurer la bonne compréhension et répercussion, à chaque échelle, des objectifs éducatifs définis dans le PEDT et leur déclinaison opérationnelle en activités de loisirs éducatifs, sur le terrain. Elle permet aussi de s'assurer de la bonne circulation des informations et de la cohérence des objectifs appliqués par et entre les équipes intervenant sur les différents temps d'accueils de la journée des enfants.

3- Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

La commune de Montmeyran n'est pas inscrite dans d'autre dispositif contractuel que celui du Contrat enfance jeunesse (CEJ) de la CAF.

Dans ce cadre la commune s'engage à continuer de former et de professionnaliser les animateurs par le biais de formations continues : BAFA, PSC1 (recyclage) offres CNFPT (techniques d'animation, projets, rythmes et besoins de l'enfant...)

4- Éléments prévus dans le bilan / Évaluation du projet

Périodicité : un bilan est effectué en fin de chaque année scolaire et est présenté au COPIL. Plusieurs bilans intermédiaires pourront être effectués au cours de l'année par la cellule de coordination du projet pour y apporter d'éventuels ajustements avec l'équipe d'animation municipale. Ils s'appuieront sur les échanges et des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

a- Indicateurs quantitatifs :

- Taux de fréquentation global ;
- Nombre d'inscrits par activités et par période ;
- Réinscription des enfants ;
- Rapport aux périodes et activités précédentes.

b- Indicateurs qualitatifs :

- Rythme, concentration et état de fatigue des enfants ;
- Retours d'expérience fait par les familles ;
- Participation active des enfants aux activités proposées.
- Continuité entre les temps scolaires et périscolaires (transmission de l'information, transitions...)

5- Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Le présent PEDT est renouvelé par tacite reconduction.

Des ajustements mineurs au PEDT peuvent être apportés en fonction de l'évaluation faite par le comité de pilotage.

À tout moment de la durée du PEDT, chaque partie peut prendre l'initiative d'en demander la modification ou la révision en adressant aux autres parties, deux mois avant l'échéance de modification souhaitée, une lettre faisant état des modifications demandées et de leur motivation. Les parties ont alors un mois pour trouver un consensus. A défaut, la convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties.

ANNEXES

- **Volet plan mercredi**
- **Projet pédagogique des accueils de loisirs et des mercredis**